ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

économies d'énergie

Question écrite n° 82350

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la certification des bâtiments au label « BBC rénovation ». En effet, cette accréditation officielle, constituée par l'arrêté du 29 septembre 2009, va dans le sens d'une reconversion écologique des bâtiments, en imposant des normes en matière de performance énergétique. Pour favoriser le développement de ces constructions, le Gouvernement a décidé de prendre en charge sur 7 annuités et à hauteur de 40 % les remboursements des prêts immobiliers contractés. Pourtant, pour les particuliers souhaitant rénover leur habitat, les procédures à suivre en vue d'obtenir l'accréditation, ouvrant droit au crédit d'impôt, sont encore trop complexes. De fait, le nombre de professionnels aptes à délivrer le label est encore trop restreint pour que tout un chacun puisse bénéficier de cette mesure fiscale. Bien que l'article 5 de l'arrêté précité précise que « le label haute performance énergétique rénovation » est délivré à la demande du maître d'ouvrage », il y a aujourd'hui trop peu de professionnels agréés, notamment en raison des frais engendrés. En conséquence, il demande si le Gouvernement a l'intention d'assouplir et de favoriser la procédure d'accréditation au label « BBC rénovation » pour accroître le nombre de professionnels certifiés.

Données clés

Auteur : M. Nicolas Perruchot
Circonscription : Loir-et-Cher (1re circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 82350
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7126
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)